

M. Murphy: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais être juste à l'égard du député libéral qui vient de parler. Plusieurs députés sont là uniquement pour essayer de s'attirer les faveurs de l'électorat, et ils ne tiennent pas particulièrement à participer au débat. S'ils chahutent moins, ils pourront rentrer chez eux plus tôt et aller dormir.

La vice-présidente adjointe: La présidence est reconnaissante envers le député de Churchill dont l'intervention n'était pas un recours au Règlement. Revenons maintenant à l'amendement que nous étions en train de débattre.

[Français]

M. Ouellet: Madame la présidente, je vous remercie de me redonner la parole. Je peux vous assurer que si les députés conservateurs qui n'ont aucun intérêt dans cette législation ainsi que pour la sécurité d'emploi des employés du chemin de fer se taisent, nous allons adopter ce projet de loi plus rapidement.

Je veux répéter au ministre du Travail que la question de salaire est un élément important. D'autant plus que deux des conventions collectives, premièrement, celle avec les employés de VIA Rail a été une convention collective qui donnait 3 p. 100 la première année et 3 p. 100 la deuxième année. Également, la convention collective avec la *Ontario Northland Railways* prévoyait des augmentations de salaire de 3 p. 100 la première année et de 3 p. 100 la deuxième année.

Or, on ne peut pas à mon avis comparer la situation de VIA Rail et de *Ontario Northland Railways* avec celle du Canadien National et celle du Canadien Pacifique.

Si un 3 p. 100 était acceptable dans les conditions pour VIA Rail à cause des difficultés économiques de VIA Rail, on ne peut pas dire la même chose à ce moment-ci pour le Canadien National et le Canadien Pacifique.

Je rappellerai au ministre que les 3 p. 100 qui ont été accordés aux employés de la *Ontario Northland Railways* étaient un aspect d'un paquet très généreux puisque, en plus de ces 3 p. 100, soit 3 p. 100 la première année et 3 p. 100 la deuxième année, il y avait ce nouveau programme de sécurité d'emploi dont on parle depuis déjà près d'une heure, d'un plan de sécurité d'emploi consenti par la *Ontario Northland Railways* à ses employés, et plan de sécurité d'emploi que veulent avoir les employés du CN et du CP.

Et, par conséquent, si on ne peut pas progresser dans le domaine de la sécurité d'emploi, au minimum, il faut faire des concessions à ces employés au niveau des échelles de salaires.

Le conciliateur dans son rapport, M. Douglas Stanley, n'a pas été très très généreux au chapitre de la sécurité d'emploi. Il a malheureusement rejeté les demandes des employés et il disait, à la page 35 de son rapport:

● (0050)

[Traduction]

J'ai recommandé que les parties acceptent immédiatement de renoncer à réduire le nombre d'années de service requis pour obtenir une certaine sécurité d'emploi et qu'en contre partie, les sociétés renoncent à exiger une plus grande polyvalence ou qu'elles adoptent un système graduel permettant d'y arriver par unité de négociation pendant la période fermée.

Maintien des services ferroviaires—Loi

[Français]

Alors, pour la demande la plus importante qui a trait à la sécurité d'emploi, M. Stanley a été moins que généreux. Or, pour la deuxième demande la plus importante, c'est-à-dire les demandes salariales, à tout le moins j'espère que l'arbitre que le ministre nommera sera plus sensible, sera plus conscient des besoins importants des employés et qu'il y donnera suite.

Mais, pour être sûr que cela se produira, il est évident que si le ministre pouvait mettre dans la loi que pour la première année, à tout le moins, l'augmentation serait de 4 p. 100, ce serait toujours cela de pris.

[Traduction]

M. Orlikow: J'interviens, afin de souscrire à cet amendement. Je voudrais rappeler au ministre et aux ministériels ce que le CN entend faire à ses travailleurs. D'une part, il ne se cache pas pour dire qu'il veut le plus rapidement possible réduire ses effectifs de 25 p. 100 d'ici à quelques années. D'autre part, il dit à ceux qui auront la chance de conserver leur emploi qu'il ne veut pas les voir accepter une augmentation de 1 p. 100 ni n'importe quelle augmentation qu'on finirait par lui arracher, mais qu'il souhaite plutôt réduire leurs salaires. L'augmentation du coût de la vie est d'environ 4 p. 100, et ainsi, la valeur réelle de la rémunération des employés est réduite d'autant. En outre, la compagnie veut imposer aux employés une autre réduction de salaire.

Je demande aux députés si, à la suite de l'échec de ces négociations, et après la décision de l'arbitre, la direction du CN pourra compter sur une main-d'oeuvre heureuse, prête à coopérer?

Des députés conservateurs de l'arrière-ban ont ri lorsque mon collègue, le député de Winnipeg—Birds Hill, a parlé des travailleurs au Japon. Il est vrai que la situation a beaucoup changé depuis dans ce pays pour des raisons dont nous n'avons pas le temps de discuter, mais il y a à peine un an, les travailleurs japonais vivaient dans une société extrêmement productive. Par rapport aux travailleurs de l'Amérique du Nord, tant au Canada qu'aux États-Unis, chez les principaux employeurs japonais, c'est-à-dire des entreprises comparables au CP et au CN, lorsqu'un travailleur obtenait un emploi, il était assuré de le conserver toute sa vie. Si la compagnie voulait introduire de nouvelles machines, des ordinateurs ou l'automatisation, les travailleurs ne s'inquiétaient pas parce qu'ils savaient qu'ils avaient un emploi à vie. Ils étaient donc disposés à collaborer et à accepter l'apparition de tout nouveaux processus ou technique. En fait, il arrivait sans doute que les travailleurs proposent de nouvelles méthodes pour exécuter plus rapidement et plus efficacement le travail parce qu'ils faisaient partie d'une équipe, ce qui était à l'avantage à la fois de l'employeur et des employés.

Le représentant de Papineau a affirmé que la direction du CN avait fait preuve de grossièreté à l'endroit de ses employés. Comme je n'étais pas là, j'ignore si c'est exact, mais elle a certainement affiché une agressivité, une dureté et une indifférence nouvelles dans toute l'histoire du CN.